

**Complément d'avis n° 2024/03
relatif à l'accréditation du
Conservatoire national des arts et métiers
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Avis n° 2024/03 mis en suspens **sous réserve** de la transmission à la CTI des éléments comme suit :

A.1 – Les avis d'accréditation portant sur des diplômes délivrés en convention avec des établissements d'enseignement supérieur sont mis en suspens sous réserve de la transmission des conventions correspondantes, en vigueur pour l'année universitaire 2023-2024 et conformes à la délibération n° 2014/06-04 de la CTI approuvée en séance plénière du 11 juin 2014.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par le Conservatoire national des arts et métiers;
- Vu la note de synthèse établie par Marie-Madeleine LE MARC, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 12 novembre 2024 ;

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

Prise d'acte favorable pour la levée de réserves et la suspension d'application de l'avis 2024/03 pour les diplômes dans les spécialités Bâtiment et travaux publics, Génie nucléaire, Informatique et systèmes d'information, Informatique et multimédia, Mécatronique.

Prise d'acte défavorable pour le diplôme dans la spécialité Science de la donnée et intelligence artificielle.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 12 novembre 2024.

La présidente,
Claire PEYRATOUT

